

## Frédéric Mitterrand et Nathalie Kociusko-Morizet La numérisation des contenus culturels

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication et de Nathalie Kociusko-Morizet, secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'économie numérique se sont réunis le 22 septembre pour faire un point d'étape sur la Numérisation des contenus culturels dans les Investissements d'avenir.

Le 14 décembre 2009, le Président de la République a annoncé les modalités des Investissements d'avenir - 35 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur et la formation, à la recherche, au développement des industries et PME, au développement durable et à l'économie numérique.



© Didier Plowy/MCC

« Le Ministère de la Culture et de la Communication est pleinement engagé dans cette nouvelle ère. La culture française, dans toute sa richesse et sa diversité, sera numérique ou ne sera pas, a indiqué Frédéric Mitterrand en préambule à ce point d'étape. Le tournant numérique implique aussi une exigence soutenue et une vigilance accrue en terme d'éthique et de respect de l'œuvre. Face aux nouveaux modes de consommation, face aux nouveaux médias, le rôle des pouvoirs publics consiste à rester en alerte : c'est le sens de la loi Hadopi, dans sa dimension dissuasive et pédagogique. Afin de développer l'offre légale, il ne s'agit pas de « surveiller et punir », mais bien de contrôler et garantir, a précisé le ministre de la Culture et de la Communication. Enfin, le Ministre a souligné que Le développement de l'économie numérique est en effet au cœur des « investissements d'avenir. Les « investissements d'avenir » ont pour objet de renforcer et de stimuler le potentiel de croissance de notre pays. Une politique volontariste d'investissement entend développer quelques axes stratégiques afin de renforcer l'attractivité de notre pays et de favoriser la création de nouveaux gisements d'emploi »

**4,5 milliards d'euros dédiés à l'économie numérique.** Le Fonds national pour la société numérique a été mis en place début septembre et sur les 4,5 milliards d'euros dédiés à l'économie numérique, 750 M d'euros seront consacrés au financement de la numérisation des contenus culturels, scientifiques et éducatifs. Lancée par le secrétariat d'État chargé de la Prospective et du Développement de l'économie numérique et le Commissariat général aux investissements, en concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication, la consultation publique sur les usages du numérique a été publiée le 7 juin 2010.

**Mobilisation des professionnels et des acteurs économiques.** La diversité des 141 contributions apportées à la consultation témoigne de l'intérêt suscité et de la mobilisation des professionnels et des acteurs économiques. Ces contributions concernent tous les types de contenus culturels : l'écrit - presse et imprimé -, la musique, le cinéma, l'audiovisuel, la photographie et l'image fixe, mais aussi la création et le jeu vidéo.

#### **Trois axes majeurs de travail**

- Le développement d'une offre légale dans le domaine du numérique
- L'accent mis sur la- Recherche-développement (R&D) et les services innovants
- La promotion de nouveaux modes de valorisation du patrimoine culturel et artistique et des contenus éditoriaux.

#### **Emergence de projets particulièrement exemplaires**

- La création d'une plate-forme de plus de 3 000 longs métrages en format VOD
- La numérisation des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle sous droits
- La création d'un portail d'offre de vidéos à la demande (VOD) pour l'ensemble des contenus audiovisuels et cinématographiques en partenariat avec l'INA.
- La création d'un kiosque numérique de la presse

#### **Les prochaines étapes**

Pour les projets de R&D, un appel à projets va être publié dans les prochaines semaines. La sélection des premiers projets devrait donc pouvoir se faire avant la fin de l'année pour validation du comité stratégique.

Pour les autres projets qui font appel au guichet « investisseur avisé », un appel à manifestation d'intérêt va être également lancé avant la fin de l'année afin que les premiers versements puissent intervenir au premier trimestre 2011.

Pour les projets qui ne seraient pas tout à fait mûrs avant la fin de l'année, d'autres appels à projets et à manifestation d'intérêt seront lancés courant 2011.

#### **Liens utiles**

Proxima mobile

<http://www.proximamobile.fr/>

Tous au numérique

<http://www.recevoirlatnt.fr/>